Nations Unies S/2011/578



Conseil de sécurité

Distr. générale
15 septembre 2011
Français
Original : anglais

Lettre datée du 15 septembre 2011, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une lettre de M. Mahmoud Jibril, Premier Ministre du Conseil national de transition libyen, datée du 14 septembre 2011 (voir annexe), dans laquelle le Premier Ministre sollicite l'assistance et l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale aux fins de la mise en œuvre des plans de stabilisation et de reconstruction du pays du Conseil national de transition.

Cette lettre accueille avec satisfaction la lettre en date du 7 septembre 2011 que j'ai adressée au Président du Conseil de sécurité au sujet de ma proposition de mandat des Nations Unies, et en particulier mon intention d'établir une mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2011/542).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon

11-50033 (F) 160911 160911



Annexe

Lettre datée du 14 septembre 2011, adressée au Secrétaire général par le Premier Ministre du Conseil national de transition libyen

J'ai l'honneur de vous exprimer ma reconnaissance et mes remerciements personnels et ceux du Conseil national de transition libyen, pour les efforts inlassables que vous avez déployés afin de rechercher une solution pacifique à la crise en Libye, ainsi que pour vos efforts pour mobiliser les Nations Unies, ses institutions spécialisées et les organisations internationales afin qu'elles portent assistance et appui au peuple libyen dans cette période critique de leur histoire.

À la lumière de la victoire de la révolution du peuple libyen et de la chute du régime tyrannique du colonel Kadhafi, j'ai l'honneur de vous informer que le Conseil national de transition, organe de gouvernement légitime de la Libye, sollicite l'aide et l'appui des Nations Unies et de la communauté internationale aux fins de la mise en œuvre de ses plans de stabilisation et de reconstruction du pays selon les priorités suivantes :

a) Protéger les civils libyens, rétablir les services gouvernementaux, et allouer les fonds appartenant à la Libye de manière ouverte et transparente;

b) Prévenir toutes nouvelles atteintes aux droits de l'homme et violations du droit international humanitaire et mettre un terme à l'impunité;

c) Établir un processus politique consultatif sans exclusive en vue d'un accord sur une constitution et la tenue d'élections libres et régulières;

d) Assurer la sécurité et le traitement équitable des ressortissants civils étrangers en Libye;

e) Prévenir la prolifération des armes légères et de petit calibre conformément aux obligations découlant du droit international;

f) Protéger le personnel et les locaux des missions diplomatiques.

J'ai également l'honneur de vous exprimer ma satisfaction pour votre lettre du 7 septembre 2011 au Président du Conseil de sécurité, relative à un mandat des Nations Unies, et de saluer en particulier votre intention d'établir une mission des Nations Unies afin d'apporter assistance et appui aux efforts nationaux libyens pour :

a) Rétablir la sécurité et l'ordre publics et promouvoir l'état de droit;

b) Mener un dialogue politique sans exclusive, promouvoir la réconciliation nationale et lancer les processus constitutionnel et électoral;

c) Élargir l'autorité de l'État, notamment par le renforcement d'institutions émergentes responsables et le rétablissement des services publics;

d) Protéger les droits de l'homme, notamment au bénéfice des groupes vulnérables, et appuyer la justice transitionnelle;

e) Prendre immédiatement les mesures qu'exige le relèvement économique;

f) Coordonner l'appui qui peut être demandé à d'autres acteurs multilatéraux et bilatéraux.

Le Conseil national de transition souhaite également rétablir les liaisons commerciales aériennes régulières à destination et en provenance de la Libye tout en maintenant l'autorisation énoncée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1973 (2011) de protéger les civils et d'imposer une zone d'exclusion aérienne pour les aéronefs militaires jusqu'à nouvel ordre.

Le Premier Ministre du
Conseil national de transition libyen
(*Signé*) Mahmoud **Jibril**